

GESPAT -ST

ARR_2025_79

Nomenclature : 3.5.9

ZAE de l'Ormeau de pied - 15 Rue de la Boissarderie - Permission de voirie du 24 novembre au 31 décembre 2025 - Travaux de branchement électrique

Le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1321-2,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L.113-2 et L.141-12,

Vu le Code pénal,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire et de l'élection du Président et des Vice-Présidents et autres membres du Bureau en date du 16 juillet 2020,

Vu le règlement général de la circulation urbaine de la ville de Saintes en date du 5 juin 1963 complété et modifié,

Vu la délibération n°2017-172 du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2017, portant détermination des espaces objets du transfert des zones d'activité économique vers Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Considérant que la zone d'activité de l'Ormeau de pied située à Saintes a fait partie du transfert au profit de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Considérant la demande de permission de voirie formulée par l'entreprise ALLEZ ET CIE, le 08 octobre 2025, dans la ZAE de l'Ormeau de pied,

Considérant la nécessité pour la société ENEDIS d'occuper le domaine public pour la réalisation de travaux de branchement électrique au 15 rue de la Boissarderie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société ENEDIS 2 Boulevard Aristide BRIAND- BP130, 17306 ROCHEFORT, est autorisée à occuper le domaine public, dans la ZAE de l'Ormeau de pied au 15 rue de la Boissarderie à SAINTES (17100), afin de réaliser des travaux de branchement électrique.

L'entreprise ALLEZ ET CIE est autorisée à exécuter les travaux du 24 novembre au 31 décembre 2025, charge à elle de demander un arrêté de circulation qui règlera les modalités d'intervention pour les travaux.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. En cas de révocation de la présente autorisation, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, et sur demande expresse de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, de remettre les lieux dans leur état primitif dans un délai d'un mois à compter de la notification de la demande.

ARTICLE 3 : L'entreprise ALLEZ ET CIE est autorisée à réaliser les travaux précisés ci-dessus, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté et en particulier à celles détaillées dans l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

A l'expiration de l'autorisation donnée par Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, les travaux de remise en état de la voie et de ses dépendances sont effectués aux frais de l'intervenant, dans le respect des matériaux et ouvrages existants préalablement et selon les règles de l'art. Les plans sont joints au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le titulaire de la présente permission et l'entreprise à laquelle seront confiés les travaux restent responsables de l'intervention réalisée sur le domaine public. Conformément aux dispositions du chapitre IV du titre V du livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, avant tout démarrage de travaux, le maître d'ouvrage et l'entreprise exécutante des travaux sont tenues de réaliser une Déclaration de Travaux lors de l'étude et une déclaration d'Intention de Commencement de Travaux avant travaux.

ARTICLE 5 : Préalablement aux travaux, l'intervenant peut demander l'établissement d'un constat contradictoire d'état des lieux. En l'absence de constat contradictoire ou de constat d'huissier, les lieux sont réputés en bon état.

ARTICLE 6 : Le titulaire de la présente permission devra informer le gestionnaire de voirie de la date de fin de chantier et de sa réfection définitive pour permettre le démarrage de la période de garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés.

ARTICLE 8 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 9 : La Directrice Générale des Services de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo est chargée de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire de cet arrêté est notifié à l'intéressé.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **24 NOV. 2025**
et de sa publication le **24 NOV. 2025**
et de sa notification le

Fait à Saintes, le **21 NOV. 2025**



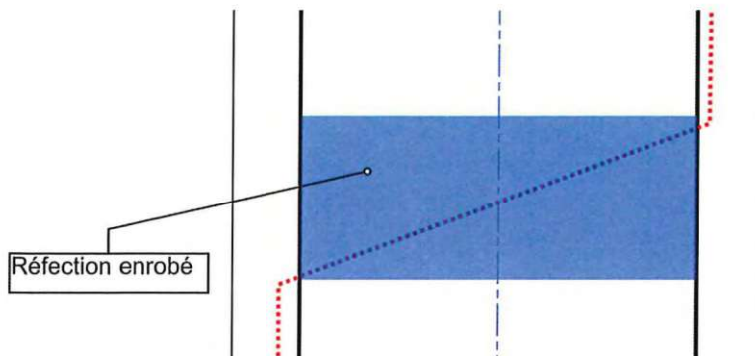
Arrêté 2025-79 – Autorisation de travaux - Annexe 1

Demandeur	
Particulier ☐	Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒
ALLEZ ET CIE	Interlocuteur :
Bénéficiaire si différent du demandeur :	
ENEDIS	Interlocuteur :
Localisation des Travaux	
ZA DE L'ORMEAU DE PIED	
15 Rue de la Boissarderie	
17100 SAINTES	

Nature des travaux		
Travaux de branchement électrique		
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre	
	*Unité	Quantité
Terrassement tranchée sous chaussée	ml	21
Terrassement tranchée dans accotement	ml	

Prescriptions techniques
La société ALLEZ ET CIE est autorisée à réaliser les travaux de raccordement précisés ci-dessus au 15 Rue de la Boissarderie dans la ZA DE L'ORMEAU DE PIED à SAINTES du 24 novembre au 31 décembre 2025.
<u>Prescriptions techniques d'intervention:</u>
L'entreprise en charge du chantier devra se conformer aux dispositions suivantes :
- La mise en place de signalisation de chantier appropriée - Terrassement propre de la tranchée : sur cheminement piéton, les revêtements seront découpés de façon franche et rectiligne sur toute leur épaisseur. Dans tous les cas, le découpage des bords s'effectuera en tenant compte d'une sur-largeur par rapport aux dimensions réelles de la fouille : 0,20 mètre de sur-largeur de chaque côté. En cas de dégradation du bord de la fouille un nouveau découpage sera réalisé avant la réfection du revêtement.

La réfection du revêtement se fera selon une bande ayant des bords parallèles entre eux et perpendiculaires à l'axe du cheminement.



- Toutes précautions utiles seront envisagées afin de protéger les arbres présents ainsi que leurs systèmes racinaires.
- Toutes bordures ou caniveaux déposés seront remplacés à l'identique par du neuf.
- Mise en œuvre et compactage de remblai selon les règles de l'art avec pose de grillage avertisseur, Objectifs de densification sous les couches de voirie : q2 sous les couches de chaussée et q3 sous accotement.
- Mise en œuvre d'un revêtement **identique à l'existant**, ainsi que les joints de scellement avec l'existant,
- Préparation du sol, épierrage et enherbement des espaces verts.
- Nettoyage du domaine public en fin de chantier.

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
SAINTES

Section : BD
Feuille : 000 BD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

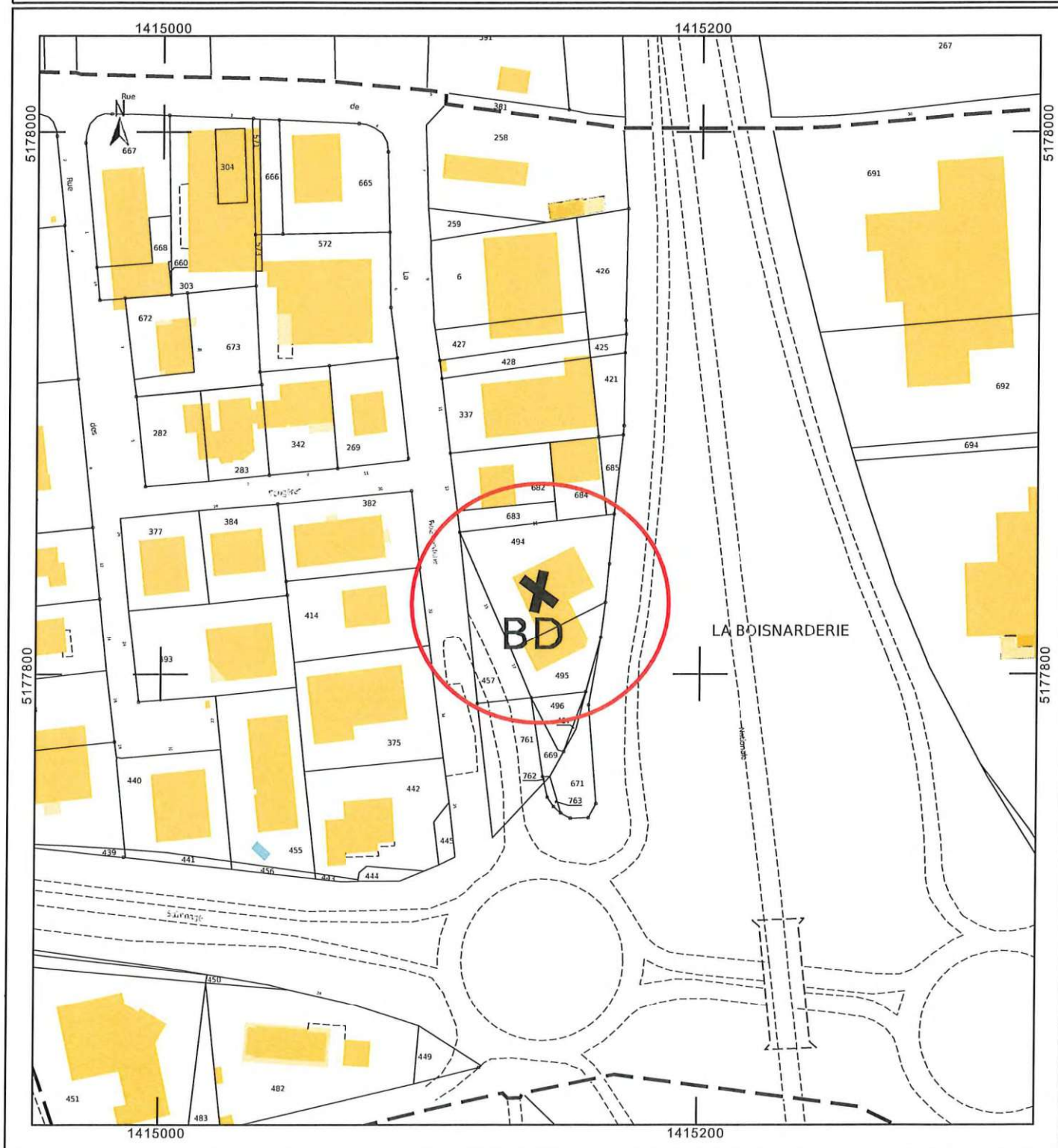
Publié le 24/11/2025

ID : 017-200036473-20251121-2025-79ARR-AR

Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 ave De Fétilly BP 80808 Réception sur
RDV 17020
17020 La Rochelle cedex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-
rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

ID : 017-200036473-20251121-2025_79ARR-AR

S²LOW



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

S²LOW

ID : 017-200036473-20251121-2025_79ARR-AR



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

S²LOW

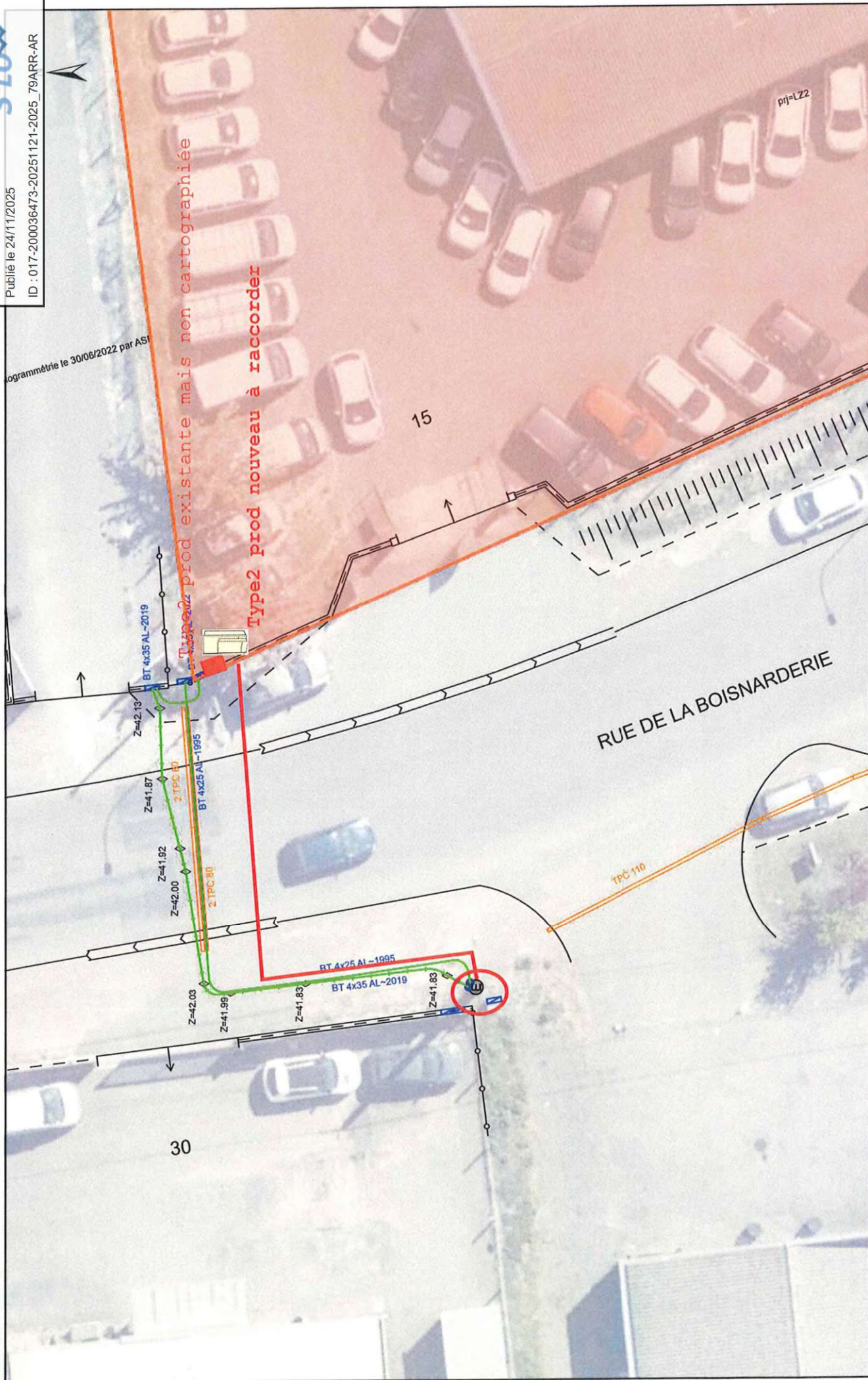
ID : 017-200036473-20251121-2025_79ARR-AR

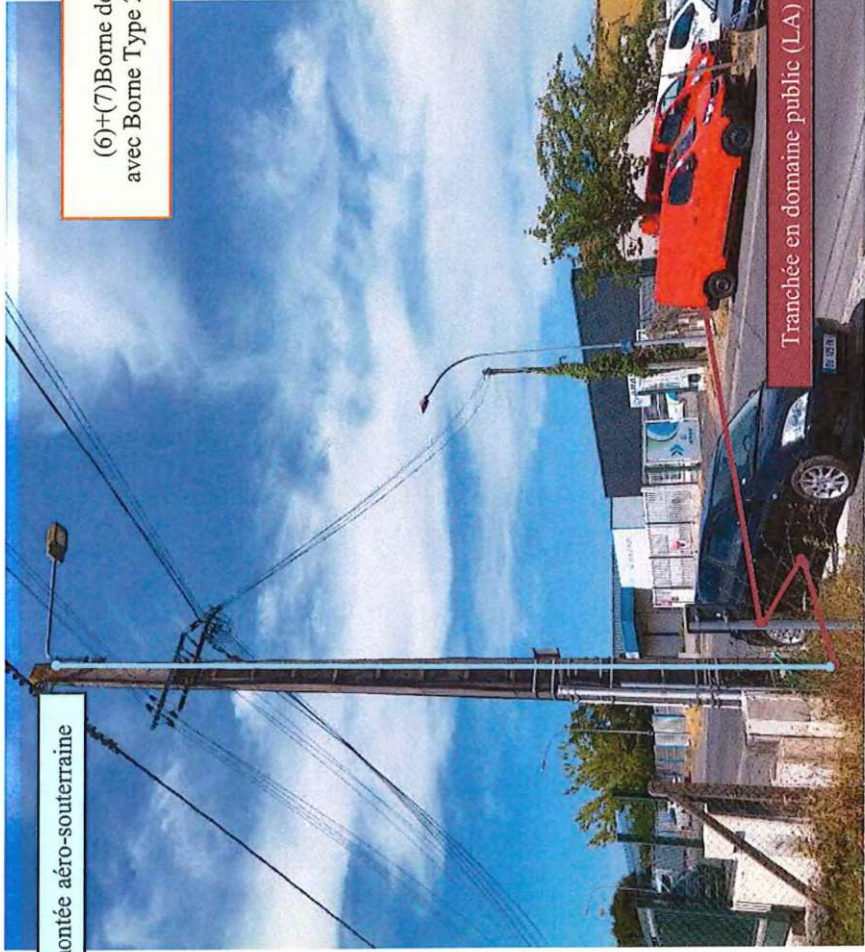


Liste Matériel

Codet	Nomenclature	Quantité
S6125115	Cable Alu Torsadé SS PORT 4X25	10
S6148162	CA C33210 BT AL 4X35 CIR MA	34
S6732130	Manchon de jonction 25-35	4
S6880540	Gaine de protection aéro-souterraine 35x35	1
S6737504	Connecteur Brancht CU NU CMBP/CNU 120	4
S6737640	Connecteur Brancht CBS/CT 70	4
S6980926	Borne CIBE® 300 Type 2 TRIPHASE + Linky G3 + Disjoncteur	1
S6980805	Borne CIBE® MONOPHASE 60A SANS TLR	1
S6980882	Kit CIBE® pour passage en triphasé 60A	1
S4074058	Compteur LINKY TRI CPL G3-P1-60A	1
S6930067	Disjoncteur Triphasé TYPE S 30A60A	1







Remontée aéro-souterraine

(6)+(7)Borne de branchement avec Borne Type 2 Triphasé au dos



Travaux client :
Niche à faire dans la clôture pour encastrer des bornes

Raccordement de Type 2 : Liaison en domaine privé à réaliser par vos soins (La responsabilité d'Enedis s'arrête au niveau du disjoncteur installé en limite de propriété)

Info client : (Puissance maxi : 36 KVA soit 60A par phase en triphasé)

(6) Borne de branchement Enedis triphasé :
Coffret sur socle Enedis en triphasé

(7) Borne type 2 triphasé :
Coffret sur socle en triphasé avec compteur Triphasé + disjoncteur triphasé à l'intérieur

**** Photo non contractuelle ****

Ce descriptif illustre la solution technique de votre raccordement.
Si votre projet évolue, il sera impératif de nous en faire part avant le règlement et l'accord de la proposition de raccordement.

Nom de fichier :

SCI ASPHODELE

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Branchement individuel neuf en injection

OSR N° 73536080

Chargé d'étude :
DONIER Marie-Laure

Date :
10/07/2025

Enedis

Agence Raccordements et Relation Clients
2 Boulevard Aristide Briand - 17300 ROCHEFORT
Tél pour les particuliers : 09 70 83 19 70, choix 1
Tél pour les professionnels : 09 70 83 29 70, choix 1

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 PARIS LA DEFENSE Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

